

## *La déportation homosexuelle lors de la Seconde Guerre mondiale. Le Cas de Pierre Seel*

BOCAUD Hugo, L2 Histoire  
BORDIER-RONDEAUX Clément, L2 Histoire  
MASCHIO Laetitia, L2 Histoire  
TRIVIDIC Anna, L2 Histoire  
TRONGNEUX Otilie, L3 Lettres modernes

Sous la direction de Sandrine Rabosseau

En 1937, Heinrich Himmler, dirigeant de la *Schutzstaffel*, déclare à propos de l'homosexualité que : « Si ce vice continue à se répandre en Allemagne sans que nous puissions le combattre, ce sera la fin de l'Allemagne<sup>1</sup> ». Ses propos mettent en exergue la haine idéologique des nazis envers les homosexuels vus comme des menaces pour la race aryenne. Dès le 8 mars 1933, les premiers camps de concentration accueillent des déportés homosexuels, marqués d'un triangle rose. Pourtant, leur répression par les nazis est longtemps restée dans l'ombre, occultée par l'histoire officielle et méconnue du grand public. La reconnaissance de cette répression a été difficile. Pierre Seel, déporté alsacien en raison de son homosexualité en 1941, à l'âge de dix-sept ans, est devenu une figure centrale de cette lutte pour la mémoire à travers son témoignage et ses nombreuses interventions médiatiques après quarante ans de silence. Comment Pierre Seel a-t-il contribué, par son témoignage et ses actions, à transformer la perception publique de la déportation des homosexuels en France, et quelles résistances institutionnelles, politiques et sociales, a-t-il rencontrées ? Pour retracer sa démarche, nous utiliserons le fonds Chomarot de la Bibliothèque Municipale de Lyon, qui conserve des pièces inédites, des coupures de journaux, des lettres intimes de Seel et des photos de famille.

---

<sup>1</sup> Heinrich Himmler, *Discours à un groupe d'officiers SS*, Bad Tölz, 18 février 1937 dans Agnès Peterson, Bradley Smith (éd.), *Heinrich Himmler : Geheimreden 1933 Bis 1945 Und Andere Ansprachen*, Propyläen Verlag, 1974, p. 93 à 103.

## *La déportation de Pierre Seel : un fait longtemps nié*

En prenant appui sur le dossier de mars 2006 « Ils portaient un triangle rose<sup>2</sup> », nous pouvons établir une brève chronologie de l'intensification de la répression de l'homosexualité en Europe, et plus particulièrement en Allemagne. Elle est pénalisée dans le pays depuis 1871 par le paragraphe 175 du code pénal. Toutefois, ce texte ne devient un instrument de persécution systématique que sous le régime nazi. En effet, les homosexuels sont perçus comme des menaces pour la politique eugéniste et nataliste, mais aussi pour la pureté raciale et morale aryenne, comme le raconte Jean Boisson, historien « Les Juifs ont été exterminés parce qu'ils nuisent à la pureté de la race, les homosexuels parce qu'ils nuisent à la reproduction de la race<sup>3</sup> ». Le paragraphe 175 est durci dès 1935 par Hitler, qui utilise l'incendie du Reichstag dans la nuit du 27 au 28 février 1933, et son coupable fabriqué de toutes pièces par les nazis — le communiste néerlandais Van der Lubbe, présenté comme homosexuel par la propagande — pour suspendre toutes les libertés. En 1935, le paragraphe 175 interdit non seulement les actes sexuels explicites, mais aussi les comportements « suggérant » l'homosexualité. Ceci marque le début des rafles massives.

Désormais, le moindre geste d'affection entre hommes peut conduire à une arrestation. Environ 100 000 homosexuels sont arrêtés en Allemagne et dans les territoires annexés et, parmi eux, entre 5 000 et 15 000 sont envoyés en camps de concentration, le plus souvent marqués du triangle rose. En Alsace, par exemple, annexée par les nazis dès 1940, deux camps sont construits : celui de Schirmeck-Vorbrück, où est déporté Pierre Seel de mai à novembre 1941, et le camp de Struthof, construit par des déportés parmi lesquels Pierre Seel. À Schirmeck, les homosexuels portent sur leurs uniformes une barrette bleue qu'ils partagent avec les ecclésiastiques et les prostituées. Ils occupent la dernière place dans la hiérarchie concentrationnaire car catégorisés comme « dégénérés » et sont souvent victimes d'abus de la part des gardiens qui cherchent à les exclure des rares gestes de solidarité avec des autres déportés.

Beaucoup d'homosexuels dans les camps, dont Seel, subissent des expériences médicales, le plus souvent visant à administrer des substances médicamenteuses par piqûres régulières au niveau des tétons, dans le but prétendu de « corriger » l'homosexualité. Les homosexuels subissent aussi de nombreux châtiments corporels, tels le viol, la castration forcée ou encore l'exécution. Certains, très exceptionnellement, sont aussi envoyés sur le front de l'Est pour des

---

<sup>2</sup> Bibliothèque municipale de Lyon (=BML) fonds Chomarats ms. 545 (14).

<sup>3</sup> Jean Boisson, *Le Triangle rose*, Paris, Robert Laffont, 1987, p. 51.

missions suicides après une prétendue « conduite exemplaire ». Seel, en particulier, est mobilisé de force dès mars 1942 dans le *Reichsarbeitsdienst*. Si tous les jeunes Alsaciens et Mosellans étaient, comme lui, enrôlés de force dans la Wehrmacht — ceux que l'on appelle les « malgré-eux » —, son statut le contraint plus que d'autres à servir comme « chair à canon », car il y a une véritable volonté d'éradiquer toute forme de sexualité perçue comme « non reproductive ». Lorsque l'Alsace-Moselle est annexée par l'Allemagne en 1940, la législation nazie contre l'homosexualité, dont le paragraphe 175, est immédiatement appliquée. Le résistant alsacien Aimé Spitz le confirme d'ailleurs : « Le premier objectif de la Gestapo en Alsace fut la chasse aux homosexuels<sup>4</sup> ». Il est le seul déporté français avec Seel à avoir témoigné de l'internement des homosexuels. Seel a déclaré plusieurs fois, notamment dans *Le Gai Pied*, que cette chasse par la Gestapo avait été rendue possible grâce aux fichiers préexistants de la police française qui avait déjà répertorié certains homosexuels avant la guerre, dont lui-même<sup>5</sup>. C'est dans cette configuration que Pierre Seel est arrêté le 3 mai 1941 dans les locaux de la Gestapo à Mulhouse, après avoir été fiché par la police française en raison d'une plainte déposée en 1940. Il est interné dans une petite pièce insalubre avec des dizaines d'autres victimes, puis est ensuite affamé, violé, interrogé sous la torture pour le pousser à la délation, puis enfin déporté au camp de Schirmeck le 13 mai 1941. Là-bas, il y subit des sévices physiques et psychologiques, notamment l'exécution publique de son compagnon Jo, une scène qui le marquera à vie et qu'il mentionne dans la plupart de ses témoignages, comme dans son livre, qui lui est dédié.

En France, l'existence d'un tel fichier est pourtant strictement illégale depuis la loi de 1791 qui dépénalise l'homosexualité, même si elle reste socialement réprimée. Pour cette raison, les homosexuels à Mulhouse avaient l'habitude de se retrouver dans des lieux bien précis le soir, comme le square Steinbach, où Seel se fait voler. Lorsque Seel porte plainte, le policier devient de plus en plus intimidant après avoir pris connaissance de l'heure tardive et du lieu du vol. Il n'hésite pas à lui parler brutalement et à l'humilier. Pierre Seel déclare à propos de cet épisode qu'il est « entré au commissariat en tant que citoyen volé<sup>6</sup> » et qu'il est ressorti comme « homosexuel honteux<sup>7</sup> ». Cette répression sociale se ressent aussi dans l'institution ecclésiastique dont Pierre Seel est familier jusqu'à la fin de son adolescence. Provenant d'une famille catholique traditionnelle, le jeune Pierre Seel garde pour lui son homosexualité, qu'il voit initialement comme la cause « d'incidents », et se confesse

---

<sup>4</sup> Aimé Spitz « Témoignage », *David et Jonathan*, n°30 (décembre 1980)

<sup>5</sup> BML fonds Chomarats ms. 545 (3)

<sup>6</sup> Pierre Seel, Jean Le Bitoux, *Moi Pierre Seel, déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy, 1994, p. 25.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 25

régulièrement au début, mais les différents prêtres refusent de lui donner l'absolution et il est stigmatisé.

En zone libre, la situation se durcit également rapidement pour les homosexuels avec l'adoption en 1942, par le gouvernement de Laval, de l'article 331 du code pénal<sup>8</sup> qui fixe l'âge légal du consentement des relations homosexuelles à 21 ans, contre 13 ans pour les relations hétérosexuelles puis 15 ans à partir de 1945. Après la Libération, le sort de Pierre Seel et des anciens homosexuels s'aggrave car leur détresse est soumise à un silence forcé qui s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, par l'hostilité des autorités françaises : l'homosexualité reste criminalisée par l'article 331 du code pénal de Vichy, jusqu'en 1982. Ensuite, ce silence peut être expliqué par le manque de preuves administratives. Après la guerre, Seel ne dispose d'aucun document attestant officiellement qu'il a été arrêté en raison de son homosexualité, la seule preuve de sa déportation étant sa lettre de transfert vers Vorbrück<sup>9</sup>. De plus, les nazis n'ont pas hésité, dans leurs notes et communiqués, à brouiller les pistes en parlant de « *Konzerlager* » pour parler de « *Konzentrationslager* » (camp de concentration)<sup>10</sup>. Enfin, il est important de souligner la stigmatisation sociale persistante. Les procès de Nuremberg, jugeant la plupart des responsables des camps, laissent pour compte les crimes commis contre les homosexuels, sans donner lieu à aucune condamnation spécifique.

Karl Buck, par exemple, qui fut le directeur du camp de Schirmeck, est condamné par le tribunal militaire de Paris mais pour d'autres faits, jamais pour crimes anti-homosexuels. Il est d'abord condamné à mort le 21 janvier 1952 par le tribunal militaire de Metz. Mais ce premier jugement est cassé pour vice de forme. Il est condamné par le tribunal militaire de Paris à la réclusion à perpétuité en 1953 et il est rapidement extradé en RFA dès 1955, puis libéré pour mourir de vieillesse dans sa demeure près de Stuttgart en 1977, ce qui a profondément révolté Seel. En Allemagne de l'Ouest, les homosexuels arrêtés par le régime nazi continuent d'être considérés comme des criminels : le paragraphe 175 n'est pas abrogé, et plusieurs anciens déportés sont de nouveau arrêtés<sup>11</sup>, ce qui pousse les survivants à se taire et à interioriser honte et peur. Pierre Seel est un exemple frappant de ce silence imposé.

En 1941, à sa libération, Pierre Seel est incorporé de force dans la *Wehrmacht*. Après la guerre, il souhaite reprendre une vie dite normale et s'intègre dans la société française : il se marie en 1950<sup>12</sup>, après s'être inscrit dans une agence matrimoniale. Il a trois enfants et mène une carrière

---

<sup>8</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (14)

<sup>9</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (3)

<sup>10</sup> Walter Kempowski, *Allemands, le saviez-vous ?* Paris, Encre, 1980, p. 33 et 42.

<sup>11</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (14)

<sup>12</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (1)

dans la comptabilité, pour laquelle il est reconnu<sup>13</sup>. Dans son livre *Moi, Pierre Seel, déporté homosexuel* (1994), il décrit cette période où il a dû renier son orientation sexuelle comme une deuxième punition, après les violences subies dans les camps. Pour éviter que sa femme apprenne son homosexualité par sa famille, Seel quitte l'Alsace, d'abord pour l'Île-de-France puis pour Toulouse où il rejoint sa femme, qui y trouve un travail. Il s'isole progressivement de ses enfants et de son épouse<sup>14</sup>, qui ne le comprennent pas. Il a de nombreuses disputes avec elle, qui lui reproche de ne pas faire de demande de pension en tant que déporté politique alors qu'ils manquent d'argent. La plupart des homosexuels préfèrent ainsi vivre dans le mensonge pour éviter l'exclusion sociale, le rejet familial et les discriminations professionnelles, dans une société qui refuse de reconnaître leur histoire. La seule personne à qui Pierre Seel se confie est sa mère, alors que cette dernière est sur son lit de mort. Elle meurt peu de temps après avoir reçu les confidences de son fils, le 6 juin 1949<sup>15</sup>.

### *Un combat pour la mémoire face aux résistances institutionnelles et sociales*

#### **Un témoignage confronté au rejet institutionnel**

Après que l'Assemblée nationale a abrogé l'article 331 qui pénalisait l'homosexualité, il est possible de penser que les institutions sont plus ouvertes à la question de l'homosexualité comme motif de déportation. Ce n'est néanmoins pas le cas : les déportés homosexuels sont toujours vus comme des déportés politiques, puisque, ne pouvant pas avoir d'enfants, ils s'opposaient au régime de Vichy, nataliste — bien que leur cas diffère de celui des autres déportés pour les mêmes motifs. La distinction réside dans le fait que contrairement aux résistants et aux communistes considérés comme des déportés politiques pour leurs actions directes hors du droit commun contre le régime nazi, leur déportation repose uniquement sur leur orientation sexuelle<sup>16</sup>. Cela s'apparente à une forme de négationnisme s'attachant à une occultation persistante de cette dimension de la déportation, bien que d'autres témoignages existent, comme celui de Heinz Heger, un déporté homosexuel autrichien ayant écrit un livre sur le sujet, *Les hommes au triangle rose*<sup>17</sup>. De son côté, Pierre Seel a lancé un appel pour recueillir des témoignages de personnes déportées en raison de leur homosexualité. Le but de

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Pierre Seel, *Moi Pierre Seel, déporté homosexuel*, *op. cit.* p. 124.

<sup>16</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (3)

<sup>17</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (2)

cette démarche est de pouvoir essayer de constituer un dossier de pension<sup>18</sup>. Ce parcours administratif interminable constitue une épreuve physique et psychologique pour Pierre Seel. De plus en plus âgé, celui-ci mène seul son combat, de surcroît<sup>19</sup>. Le 26 septembre 1988, une attestation rédigée par le centre pénitentiaire de Mulhouse prouve l’incarcération de Pierre Seel<sup>20</sup> ainsi que son départ pour le camp de Vorbrück<sup>21</sup>. Malgré l’établissement de cette attestation, le motif de cette incarcération n’étant pas précisé ne prouve pas qu’il ait été déporté en raison de sa sexualité : les institutions ne lui décernent toujours pas ce titre qui lui tient à cœur, même si des discussions sur ce sujet ont lieu. En effet, lors de débats à l’Assemblée nationale en septembre 1990, lorsque la question des droits des déportés est abordée, le cas des déportés homosexuels est mentionné. Cependant, le secrétaire d’État en charge des victimes de guerre les redirige toujours vers le statut de déporté politique<sup>22</sup>. Il n’y a toujours pas de réelle avancée sur ce sujet, presque 50 ans après les faits : le titre demandé n’est pas encore reconnu. Il faut donc comprendre les diverses raisons de cette passivité des institutions. Nous pouvons d’abord trouver une explication au niveau de l’Église : en effet, la société d’après-guerre est toujours très catholique, malgré la séparation de l’Église et de l’État. Une pression certaine de l’Église s’exerce, pour qui l’homosexualité est vue comme un péché et une honte, comme en témoignent les propos de Monseigneur Elchinger, évêque de Strasbourg, qui qualifie les homosexuels « d’infirmes<sup>23</sup> ». Le modèle familial est toujours celui de la famille nucléaire, où l’homme est marié à une femme et a des enfants<sup>24</sup>. Une autre explication à la réticence des institutions politiques est que cela reviendrait à assumer leur part de responsabilité. En effet, ce serait admettre que la police française a fiché les homosexuels en Alsace, fichier qui a ensuite été récupéré par les Allemands une fois la France occupée afin de trouver les homosexuels pour les arrêter et de les déporter ensuite<sup>25</sup>. La non-reconnaissance de son statut et de son histoire attire les associations militantes qui veulent la récupérer afin d’ériger Pierre Seel en symbole, notamment à gauche, pour porter la reconnaissance des persécutions. En avril 1995, la une d’un journal affirme finalement la reconnaissance du statut pour lequel Pierre Seel se bat, mais cela se révèle être une fausse information. Il doit lui-même démentir, en montrant que sa carte atteste toujours du statut de déporté politique, et non

---

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (5)

<sup>20</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (3)

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (4)

<sup>24</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (11)

<sup>25</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (14)

d'homosexuel déporté<sup>26</sup>. Le combat de Pierre Seel pour sa reconnaissance en tant que déporté homosexuel est donc jalonné de longues démarches pour très peu de résultats. Elle n'aboutit que tardivement et par étapes. Marquant un premier tournant dans la reconnaissance officielle de cette mémoire, le discours de Lionel Jospin prononcé le 26 avril 2001 reconnaît les persécutions des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale.

### **Après les camps, l'oubli et le rejet social**

L'homosexuel serait, par nature, un traître et un collaborateur. Ce n'est pas le point de vue défendu par Heinrich Himmler, initiateur de la déportation des homosexuels, mais bien celui de Jean-Paul Sartre qu'il développe dans son essai *Réflexions sur la question juive*, publié en 1946<sup>27</sup>. Ce point de vue montre bien que l'homosexualité et la déportation pour ce motif restent un sujet tabou après la guerre. En effet, tout comme Heinrich Himmler, le philosophe français et une partie de l'opinion publique font un amalgame entre traître et homosexuel. Ces derniers ont été accusés, après la guerre, d'avoir eu des relations avec les kapos afin d'améliorer leurs conditions de vie<sup>28</sup> ou, au contraire, d'avoir eu des relations entre détenus. Discréditant à la fois les Allemands, responsables des camps, et ces hommes « sans racines<sup>29</sup> », ces accusations empêchent les homosexuels internés de tisser des liens de solidarité dans une société d'après-guerre encore durement homophobe. Les triangles roses et carrés bleus étaient contraints de dormir avec la lumière allumée et les mains hors de la couverture, sous peine d'être arrosés d'eau par les gardiens des camps, afin de s'assurer que les homosexuels n'aient aucune relation entre eux, instaurant une peur dans les baraquements qui leur étaient destinés<sup>30</sup>. Pierre Seel se défend d'ailleurs d'avoir eu des relations avec des codétenus dans un article de *Libération* des 24 et 25 avril 1982, en affirmant qu'il a réussi à se lier d'amitié avec deux Tchèques, en précisant tout de même que ce lien était une « amitié sans conséquence physique »<sup>31</sup>. De plus, il déclare dans une lettre ouverte du 6 juin : « Ni mon ami, ni nos camarades, ni moi-même avons cédé aux nazis en ce qui concerne les formalités citées plus haut, malgré coups, tortures, déchirements. Nous savions que nos gémissements étaient interprétés comme des faiblesses, nos signatures exploitées à cause du sang qui souillait le tout<sup>32</sup> ». En plus de l'amalgame entre

---

<sup>26</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (10)

<sup>27</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (14)

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Jean-Paul Sartre, *Réflexions sur la question juive*, Gallimard, 1954 (1ère éd. 1946, dans Les Temps Modernes)

<sup>30</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (14)

<sup>31</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (2)

<sup>32</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (7)

homosexuel et traître à la patrie, Pierre Seel, comme d'autres homosexuels, a été confronté au renouvellement de l'antisémitisme des années 1990. En effet, comme nous le prouve le procès-verbal qu'il dépose le 28 février 1992<sup>33</sup>, le mot « Jude » et une croix gammée ont été inscrits sur la porte de son appartement toulousain. L'inconnu ayant tagué ces mots n'a jamais été retrouvé, mais cet événement témoigne d'un climat de haine persistant.

Le refus de reconnaître la déportation des homosexuels s'inscrit également dans le cadre des commémorations officielles. Un premier épisode survient lors de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, consacrée à l'honneur de la quarantième année de la libération des camps, à Besançon. Six militants homosexuels, venus déposer une gerbe en hommage aux victimes de la déportation, se voient refuser cette possibilité par d'anciens déportés. L'altercation qui s'ensuit fait des blessés, et certains anciens internés expriment leur animosité de manière violente, allant jusqu'à déclarer : « On devrait rouvrir les fours pour eux. » Cet épisode, illustrant la division sociale sur la reconnaissance de la déportation homosexuelle, même parmi ceux qui ont vécu l'internement, n'est cependant pas isolé. En effet, Pierre Seel affirme, dans une lettre écrite le 19 avril 1989, adressée au président de la République François Mitterrand, son « angoisse en songeant que de nouveaux incidents pourraient se produire devant les monuments aux morts<sup>34</sup> ». Ses craintes se sont malheureusement confirmées puisque l'association du Mémorial de la déportation homosexuelle s'est vu refuser l'entrée lors de la cérémonie de la Journée du Souvenir de 1989. En avril 1995, *Illico*, un journal militant pour la cause LGBTQ+, dénonce, à la veille de la Journée du Souvenir de la même année, le groupe l'UNA-DIF (l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus), association de déportés d'obédience gaulliste, qui, en 1994, aurait affirmé qu'il n'y a « aucune raison de faire quelque place que ce soit aux homosexuels dans la déportation<sup>35</sup> ». Malgré des propos ouvertement homophobes et négationnistes, ni l'UNA-DIF, ni son président Michel Riquet, qui avait qualifié les homosexuels se réclamant survivants de la déportation nazie de « falsificateurs de l'histoire » et de « rejetés de la société », n'ont subi de sanction. Nous pouvons considérer que cette discrimination trouve une reconnaissance le 24 avril 2005, lorsque Jacques Chirac évoque publiquement la déportation d'hommes en raison de leur orientation sexuelle<sup>36</sup>.

---

<sup>33</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (7)

<sup>34</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (4)

<sup>35</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (10)

<sup>36</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (14)

## *L'inscription de la mémoire des déportés homosexuels dans l'espace public*

### **La médiatisation et l'évolution du témoignage de Pierre Seel**

À partir des années 1990, le témoignage de Pierre Seel gagne en visibilité, notamment grâce à la médiatisation de son histoire. Le 10 octobre 1990, il participe à l'émission télévisée *La Marche du siècle*, avec pour ordre du jour « Homo comme ils disent<sup>37</sup> ». La large audience de cette émission permet de diffuser son récit bouleversant à un niveau national et ainsi de faire connaître la déportation des homosexuels qui a eu lieu au cours de la Seconde Guerre mondiale. Cette apparition publique lui permet de libérer sa parole. Pierre Seel raconte l'horreur de ce qu'il a subi dans le camp d'internement. À chaque nouveau témoignage, il confie son histoire avec un peu plus de détails poignants et saisissants, allant jusqu'à en offrir un récit complet en 1994 avec la publication de son autobiographie coécrite avec Jean Le Bitoux : *Moi, Pierre Seel, déporté homosexuel*<sup>38</sup>. Dans cet ouvrage, il décrit notamment avec précision la manière dont il a vu l'homme qu'il aimait, Jo, mourir devant ses yeux, dévoré vivant par des chiens. L'évolution de son témoignage se voit dans sa manière de nommer cet homme : il est d'abord « son ami », puis il devient « son amour ». On peut voir ici une forme d'acceptation de son homosexualité, qui va de pair avec l'évolution des mœurs à ce sujet en France. L'opinion publique évolue, et son récit personnel y est sûrement pour quelque chose.

Son témoignage est de plus en plus complet et précis, et ce pour une bonne raison : il est nécessaire de présenter son histoire telle qu'elle est arrivée. Il n'est plus question à ce moment de cacher la violence de cet internement. Son combat a été trop long et solitaire pour qu'il puisse encore taire une partie de la vérité, et il sait que, s'il veut de la reconnaissance, il faut délivrer l'histoire telle qu'elle a été, même si elle est douloureuse à entendre. La douleur qu'implique son témoignage ne laisse pas le public indifférent à son histoire. Elle finit même par retentir au-delà des frontières françaises, puisqu'elle reçoit une audience internationale. Sur un flyer écossais du *Holocaust Memorial Day*<sup>39</sup>, nous pouvons lire un extrait de son témoignage, traduit en anglais, où Pierre Seel est qualifié de survivant.

C'est lorsque le récit de sa déportation commence à prendre de l'ampleur qu'il commence peu à peu à se détacher des milieux militants. Dans une lettre adressée à Jean Le Bitoux, datée du 6

---

<sup>37</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (5)

<sup>38</sup> Pierre Seel et Jean Le Bitoux, *op. cit.*

<sup>39</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (12)

mai 1992<sup>40</sup>, il écrit distinctement qu'il ne souhaite plus être associé au MDH, et précise ceci : « Par ailleurs, je souhaite que mes prénoms et nom ne soient plus mentionnés sur les textes du MDH. » Dans un télégramme daté de 1994<sup>41</sup>, Pierre Seel indique à l'éditeur de son autobiographie qu'il ne veut aucunement que son histoire soit instrumentalisée par aucune idée religieuse, politique ou associative. Il précise que son témoignage douloureux « appartient seul à l'histoire et à la mémoire de Jo ». Avec ces précisions, il est possible de comprendre l'agacement croissant qu'il ressent envers ceux qui ont tenté de s'appropriier ou détourner son histoire. La raison pour laquelle il l'a racontée à l'origine était surtout de libérer sa parole, trouver du soutien auprès d'autres déportés ayant vécu la même expérience et faire reconnaître son propre statut de déporté homosexuel. On comprend donc que l'écoute dont il a pu bénéficier de la part des médias à partir des années 1990 lui a permis de se libérer en approfondissant le récit de son traumatisme. Toutefois, son histoire appartient à tous ceux qui ont subi les mêmes violences que lui pendant cette période en raison de son orientation sexuelle. Son combat a été long et difficile mais son acharnement a fini par porter ses fruits, même si le résultat est tardif.

### **Une reconnaissance mémorielle tardive**

Au-delà d'une recherche de reconnaissance auprès des milieux militants, Pierre Seel avait surtout la volonté de rendre hommage en racontant son histoire. Il voulait honorer la mémoire des déportés homosexuels qui, comme Jo, sont morts dans les camps, ainsi que la mémoire de ceux qui sont toujours en vie comme lui et qui vivent encore avec les traumatismes qu'ils ont subis. La reconnaissance de l'homosexualité comme motif de déportation durant la Seconde Guerre mondiale par l'État français est très tardive. Le 26 avril 2001, le gouvernement français, sous la direction du Premier ministre Lionel Jospin, évoque l'existence des persécutions subies par les homosexuels durant cette période. Cette première évocation des faits par l'État français, plus de 60 ans après l'internement de Pierre Seel, est encore loin de constituer une reconnaissance pleinement officielle : le motif est évoqué mais pas entièrement assumé par le gouvernement. Cette reconnaissance partielle ne suffit pas à faire reconnaître officiellement les violences qu'ont subies les homosexuels au cours de cette période de l'histoire ; la mémoire ne peut se construire qu'avec une reconnaissance totale de ce qui s'est réellement passé. Le 15 mars 2005, un appel est lancé par les Centres gays et lesbiens (CGL) pour inclure les

---

<sup>40</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (7)

<sup>41</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (10)

homosexuels dans la Journée du souvenir. Ce n'est qu'à l'aube de sa mort que le combat de Pierre Seel touche à sa fin. Comme le rappelle le dossier *Actus* de mars 2006, « *Ils portaient un triangle rose*<sup>42</sup> », Pierre Seel est invité par Jacques Chirac lui-même en 2005 à l'occasion du discours officiel reconnaissant l'homosexualité comme motif de déportation nazie. Il faut attendre son décès, qui intervient le 25 novembre 2005, pour que le combat et la mémoire de Pierre Seel trouvent une place durable dans nos rues françaises. C'est en partie grâce à lui que la situation des homosexuels en France a pu évoluer et, pour cette raison, les associations avec lesquelles il a été plus ou moins lié veulent lui rendre hommage, pour que son histoire ne soit pas oubliée. Après sa mort, le président de la MDH, Hussein Bourgi, s'est engagé à ce que la mémoire de cet homme et son long combat reçoivent l'hommage qu'ils méritent. Il a défendu sa cause auprès des instances locales de Toulouse ainsi que de Mulhouse, pour que des rues portent son nom. Sa mémoire mérite autant d'être ancrée dans la ville de son enfance, Mulhouse, là où son traumatisme et son combat ont commencé, que dans sa ville de cœur, Toulouse, où il a passé les derniers instants de sa vie.

C'est d'abord en 2008 qu'une rue Pierre Seel est inaugurée à Toulouse avec la mention « Déporté français pour homosexualité 1923–2005<sup>43</sup> » ; puis, en 2010, la ville de Mulhouse fait installer une plaque commémorative en son honneur<sup>44</sup>. Sa mémoire traverse le temps puisqu'en 2019, une rue Pierre Seel est inaugurée dans le Marais à Paris, quartier connu pour son engagement envers la cause des LGBTQ+, à l'initiative de la Direction de l'Urbanisme et du Service de l'Action Foncière de la ville de Paris<sup>45</sup>. Même si son témoignage a mis du temps à être entendu et reconnu aux yeux de l'État français, son combat et son histoire sont désormais gravés dans les mémoires et dans les rues de France.

Ainsi, à travers l'histoire de Pierre Seel, c'est l'histoire d'une minorité sexuelle qui se dessine : persécution, torture, et rejet. Malgré toutes ces entraves et difficultés, Seel a continué à lutter jusqu'à la fin de sa vie pour que son histoire, celle de Jo et de ses camarades, soit reconnue. En dépit des institutions qui l'ont ignoré et d'une société d'après-guerre qui l'a renvoyé à une image réduite à sa seule sexualité, Pierre Seel a persévéré dans son combat contre l'oubli de sa condition, pour ceux qui n'ont, malheureusement, pas pu parler. Son histoire persiste aujourd'hui dans les mémoires grâce à ses multiples témoignages et aux associations militantes qui ont ancré son histoire dans les villes de France. Son engagement sans faille peut être résumé

---

<sup>42</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (14)

<sup>43</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (16)

<sup>44</sup> BML fonds Chomarat ms. 545 (17)

<sup>45</sup> *Ibid.*

dans la phrase de conclusion de sa lettre ouverte du 6 juin 1992<sup>46</sup> : « *Je mène ce combat pour la mémoire.* »

---

<sup>46</sup> *BML fonds Chomarat ms. 545 (7)*

## **SOURCES**

Bibliothèque municipale de Lyon, Fonds Michel Chomarat, Dossier Pierre Seel (1923-2005), Lyon, 1949.

## **BIBLIOGRAPHIE**

BERTRAND, Mickaël, *La déportation pour motif d'homosexualité en France : débats d'histoire et enjeux de mémoire*, Paris, Mémoire Active, 2010.

BOISSON, Jean, *Le Triangle rose*, Paris, Robert Laffont, 1987.

EPSTEIN, Rob et FRIEDMAN, Jeffrey, *Paragraphe 175*, Londres, Channel Four Films, 1999 (film documentaire).

HEGER, Heinz, *Les Hommes au triangle rose*, traduit de l'allemand par Jean Le Bitoux, Paris, Fayard, 1988.

KEMPOWSKI, Walter, *Allemands, le saviez-vous ?*, Paris, Encre, 1980.

PETERSON, Agnès et SMITH, Bradley (éd.), *Heinrich Himmler : Geheimreden 1933 bis 1945 und andere Ansprachen*, Berlin, Propyläen Verlag, 1974.

PLANT, Richard, *The Pink Triangle: The Nazi War Against Homosexuals*, New York, Henry Holt & Co., 1986.

SEEL, Pierre et LE BITOUX, Jean, *Moi, Pierre Seel, déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy, 1994.

TAMAGNE, Florence, *Histoire de l'homosexualité en Europe : Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.